À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le huitième (8e) jour de septembre 2026, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Monsieur Éric Bouchard, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Madame Hélène Gilbert

Arrivée en cours de séance : Monsieur Yvan Bordeleau, à 19h36, lors du point 6 de l'ordre du jour

Absent : Monsieur Luc Gervais, conseiller

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Tous formant quorum.

Assiste également à la séance: Madame Sabrina Charland, directrice générale adjointe et greffière adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-09-161

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

01 Mot de bienvenue
02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2026
04 Adoption des comptes à payer au 31 aout 2026
05 Adoption des états financiers au 31 aout 2026
06 Correspondance (résolutions)
07 Adoption du deuxième projet de règlement # 203-2026 corrigé modifiant le règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable (remplace le second projet de règlement #203-2026 adopté le 11 août 2026)
08 Autoriser l'inscription de Mme Sabrina Charland au colloque de zone
09 Décompte de paiement #2 – travaux de pavage des rues Thiffault, Gagnon et Jean-Marie
10 Demande de soutien à la FQM, dossier éolien
11 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
12 Affaires diverses;
- 12.1 Achat de pièces pour entretien de la rétrocaveuse
- 12.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 1 992 000$ qui sera réalisé le 21 septembre 2026
- 12.3 Demande d'évaluation du dossier des surplus de Énercycle par la MRC de Mékinac

13 Question
14 Levée de la séance

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2026

2026-09-162

Proposé par : Mme Helene Gilbert

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2026.

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption des comptes à payer au 31 aout 2026

2026-09-163

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu d'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 aout 2026 pour un montant de 238 961.28$.D'approuver les paiements faits par Accès D en décembre pour un montant de 8 742.08 $. D'approuver les salaires nets versés en décembre pour un montant de 36 677.20 $.

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des états financiers au 31 aout 2026

2026-09-164

Proposé par : Mme Diane Jacob

D'adopter les états financiers au 31 aout 2026. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 31 aout 2026 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)—

06 Correspondance (résolutions)

07 Adoption du deuxième projet de règlement # 203-2026 corrigé modifiant le règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable (remplace le second projet de règlement #203-2026 adopté le 11 août 2026)

2026-09-165

ATTENDU QUE la Municipalité de Hérouxville est régie par la Loi surl'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et qu'elle peut réglementer l'usage du sol sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Mékinac a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-194 ainsi qu'une résolution de contrôle intérimaire visant l'implantation d'éoliennes;

ATTENDU QUE ces dispositions visent notamment à protéger les paysages, les milieux naturels, les sources d'eau potable et les secteurs d'intérêt récréotouristique;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite compléter ce cadre réglementaire en fonction de ses particularités territoriales et de ses objectifs de développement;

ATTENDU QUE la Municipalité désire assurer une cohabitation harmonieuse des usages et préserver la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'encadrer de manière stricte l'implantation d'équipements de production l'énergie renouvelable, notamment à proximité des immeubles protégés et des zones récréativesou de villégiature, afin de préserver les paysages et de respecter les objectifs du plan d'urbanisme, notamment l'objectif 2 de l'orientation 4 visant la protection des paysages utiles au développement des activités récréatives, touristiques et de villégiature;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séanceextraordinaire du 7 mai 2026, et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique le 15 juin 2026;

ATTENDU QU'une modification doit être apportée entre le 2^{e} projet de règlement adopté le 11 aout 2026 et le présent 2^{e} projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu :

D'adopter le second projet de règlement n°203-2026 corrigé modifiant le règlement de zonage n° 203-2011 afin d'encadrer l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

08 Autoriser l'inscription de Mme Sabrina Charland au colloque de zone

2026-09-166

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et résolu d'autoriser Mme Sabrina Charland à s'inscrire au colloque de zone de l'ADMQ, qui aura lieu le 8 octobre 2026 à Saint-Narcisse.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

09 Décompte de paiement #2 – travaux de pavage des rues Thiffault, Gagnon et Jean-Marie

2026-09-167

Proposé par : M. Éric Bouchard

Et il est résolu d'autoriser le paiement du décompte de paiement de l'entreprise MGEF relativement aux travaux de pavage réalisés dans le cadre du projet MHER-002, tel que révisé par la firme de surveillance de chantier, par le biais de M. Robin Hould, au montant de 82 734.84$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Demande de soutien à la FQM, dossier éolien

2026-09-168

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a pour mission de défendre les intérêts politiques et économiques des municipalités et des régions du Québec et qu'elle affirme exercer une représentation soutenue et effective afin que ses membres se fassent entendre auprès des gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE la FQM affirme également que son équipe met son expertise au service de ses membres afin de représenter leurs intérêts auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC de Mékinac ont exprimé, par différentes démarches démocratiques et décisions municipales, leur opposition au projet de TES Canada;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac s'est elle-même positionnée dans ce dossier et que plusieurs municipalités de son territoire ont adopté des positions claires relativement au projet;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités sont membres de la FQM et contribuent financièrement à cette organisation afin qu'elle représente et défende leurs intérêts;

CONSIDÉRANT QUE la FQM s'est récemment positionnée publiquement dans le dossier du projet de carrière à Rivière-Rouge et a interpellé le gouvernement du Québec afin que les décisions ainsi que les pouvoirs des municipalités et des MRC soient respectés;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce même dossier, la FQM a affirmé que lorsque les préoccupations exprimées par le milieu ne sont pas prises en considération, il est légitime de se demander si la voix des collectivités est réellement entendue;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Mékinac sont confrontées à des enjeux importants relativement au projet de TES Canada et doivent notamment consacrer des ressources humaines, financières et juridiques à la défense de leurs compétences, de leurs décisions et de leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE le dossier TES Canada soulève des enjeux qui dépassent le seul intérêt d'une municipalité et touchent notamment l'aménagement du territoire, l'acceptabilité sociale, les compétences municipales et la capacité des communautés locales à déterminer leur propre vision de développement;

CONSIDÉRANT QUE le principe défendu par la FQM dans le dossier des carrières, soit le respect des décisions municipales, des pouvoirs des municipalités et de la voix des collectivités, devrait s'appliquer de manière cohérente à l'ensemble des dossiers ayant des impacts importants sur les territoires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Clément

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande officiellement à la Fédération québécoise des municipalités de **prendre position en faveur du respect des décisions, des compétences et de la volonté exprimée par les municipalités de la MRC de Mékinac dans le dossier TES Canada**;

QUE le conseil municipal demande à la FQM d'intervenir auprès du gouvernement du Québec afin de lui transmettre les préoccupations et les positions exprimées par les municipalités de la MRC de Mékinac relativement au projet TES Canada;

QUE la FQM soit invitée à offrir aux municipalités concernées tout l'accompagnement politique, administratif et juridique dont elles peuvent bénéficier dans le cadre de leurs démarches;

QUE la présente résolution soit transmise au président de la Fédération québécoise des municipalités, à la direction générale de la FQM;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à la MRC de Mékinac et aux municipalités de son territoire, en vue d'un appui;

QUE la FQM soit invitée à faire connaître au conseil municipal, dans un délai raisonnable, **les mesures concrètes qu'elle entend prendre afin d'appuyer les municipalités de la MRC de Mékinac dans ce dossier.**

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Résolution d’appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

2026-09-169

ATTENDU QUEla Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026.

ATTENDU QUE252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2025, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables.

ATTENDU QUEl’éducation et l’information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s’assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l’écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU’OpérationGareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Helene Gilbert

ET IL EST RÉSOLU d’appuyer le CN et Opération Gareautrain dans leurs efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

- Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères) –

12 Affaires diverses

12.1 Achat de pièces pour entretien de la rétrocaveuse

2026-09-170

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu d’autoriser l’achat des pièces visant la réparation et l’entretien de la rétrocaveuse, pour un montant de 919.87$.

- Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères) –

12.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 1 992 000$ qui sera réalisé le 21 septembre 2026

2026-09-171

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 992 000 $ qui sera réalisé le 21 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
297-2018	311 300 $
296A-2018	1 091 200 $
296A-2018	147 500 $
299-2025	103 700 $
299A-2025	338 300 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 297-2018, 299-2025 et 299A-2025, la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PARM. Éric Bouchard

ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 septembre 2026;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	276 400 $	
2028	287 400 $	
2029	299 300 $	

2030	311 100 $	
2031	324 100 $	(à payer en 2031)
2031	493 700 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 297-2018, 299-2025 et 299A-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 septembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

12.3 Demande d'évaluation du dossier des surplus de Énercycle par la MRC de Mékinac

2026-09-172

CONSIDÉRANT les informations récemment publiées concernant les importants surplus financiers d'Énercycle;

CONSIDÉRANT que ces surplus proviennent en partie des quotes-parts versées par les municipalités membres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Clément

ET IL EST RÉSOLU de demander à la MRC de mettre à l'ordre du jour la situation financière d'Énercycle afin d'évaluer l'importance des surplus accumulés, leur utilisation et la possibilité qu'une partie de ceux-ci puisse éventuellement être retournée aux municipalités membres.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

13 Questions

.1 Disparition d'un dos d'âne sur le Rang Saint-Pierre
.2 Éclaircissement sur la demande de soutien à la FQM, dossier Éolien
.3 Sécurisation du ponceau sur le Chemin des Petites-Forges

14 Levée de la séance

2026-09-173

Proposé par : Mme Helene Gilbert

QUE la séance soit levée à 19H45

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –